



# Travaux électriques dans mon logement

Par **kuga**, le **16/02/2015** à **12:13**

Bonjour,

je suis locataire et mon propriétaire à l'intention de vendre mon logement d'ou rupture du bail. Quand je suis rentre dans ce logement j'ai fait quelques travaux électriques dont des prises de force pour mon four et plaque chauffante+pose de nombreuses prises de courant  
Aucun état des lieux n'a été fait lors de mon arrivée dans cette appartement

QUESTION

Puis je enlever toutes ces installations avant mon départ car il n'y pas eu de conformité pour ces travaux ?

Merçi de vos réponses

Par **domat**, le **16/02/2015** à **13:19**

bjr,

vous pouvez effectivement remettre l'installation électrique dans son état initial lors de l'entrée dans l'appartement à moins que votre propriétaire accepte que vous laissiez l'installation en l'état.

le propriétaire devra faire un diagnostic électrique avant la vente.

cdt

Par **kuga**, le **26/02/2015** à **15:00**

bonjour domat

désolé pour la réponse tardive cause absence prolongée

merci pour votre réponse

cordialement